République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

Séance du mardi 21 juillet 2026

Date de la convocation: 15/07/2026

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants: 11

Secrétaire de séance:
Aude REUCHET

vingt et un juillet deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18h30

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Emilie MALEYSSON, Alain GEVAUDAN, Ronna CHALVET, Margot PODGORNY, Aude REUCHET, Simon POUVREAU, Olivier GINIER, Valentin BESNIER

Représentés: EMMANUEL VERILHAC représenté par Olivier GINIER, Manon LHOST représentée par Aude REUCHET

Excusés:

Absents:

Objet: Délibération de la décision modificative n°1 - MALARCE SUR LA THINES 2026 - DE_069_2026

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0	24
011 - 60631	Fournitures d'entretien	0	900
65311	Indemnités de fonction	0	-5 000
65315	Formation	0	3 000
011 - 61358	Autres	0	4 068,59
70128	Autres taxes et redevances d'eau	943,36	0
7022	Coupes de bois	58,64	0
73118	Autres contributions directes	1 235	0
013 - 6459	Remb.charges sécu.so		

Date de transmission de l'acte: 22/07/2026
Date de reception de l'AR: 22/07/2026

007-210701470-DE_069_2026-DE
AGEDI

TOTAL FONCTIONNEMENT		**2 992,59**	**2 992,59**
Investissement		**Recettes**	**Dépenses**
2128 - 117	Autres agencements et aménagements	0	3 420
2138 - 117	Autres constructions	0	-5 000
2117 (041) - 0	Bois et forêts	0	4 700
2111 (041) - 0	Terrains nus	0	-4 700
192 (040) - 0	Plus ou moins-values sur cession immo.	0	-1 602
21838 - 0	Autre matériel informatique	0	350
1328 (041) - 0	Autres subventions d'équip. non transf.	27 495	0
13241 (041) - 0	Subv. non transf. Commune membre du GFP	-27 495	0
21311 (040) - 114	Bâtiments administratifs	0	1 602
2188 - 0	Autres immobilisations corporelles	0	1 230
TOTAL INVESTISSEMENT		**0**	**0**
TOTAL		**2 992,59**	**2 992,59**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

Aude REUCHET
Secrétaire de séance

MAIRIE DE MALARCE SUR LA THINES (ARDECHE)

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (palais des juridictions administratives – 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cedex 3) ou par voie dématérialisée sur le site www.telere
présente notification.

Date de transmission de l'acte: 22/07/2026
Date de reception de l'AR: 22/07/2026

007-210701470-DE_069_2026-DE
A G E D I